

---

Adresse de la société populaire des sans-culottes de la commune de Sommières (Gard) qui témoigne de son esprit civique et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire des sans-culottes de la commune de Sommières (Gard) qui témoigne de son esprit civique et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 408;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29435\\_t1\\_0408\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29435_t1_0408_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

sent de dévotion que pour la patrie, et de haine que pour les ingrats qui la méconnaissent.

Si l'humanité a recouvré ses droits, si la Raison domine aujourd'hui, c'est votre propre ouvrage. La saine philosophie y a présidé, et vous avez ressuscité l'univers à la lumière du jour. Grâce vous en soient éternellement rendues, courageux représentants. Vive à jamais la sainte montagne et rien que la Montagne ! »

BOIZEAU, GAILLARD, POINGT (*secrét.*), BOURSAULT, AMELOT, MOREAU, COUZOUX-CLUZEAUX (*présid.*), GOY-VILLENEUVE (*secrét.*), DAMERON, POYAUX, NARGEOT, GAULON, MUTTIE, FLATET, LONDET, PIMONT, COQUEVAL, P. COQUEVAL, COUTIER, MERLOT, SEGUIN, RENDUEL (*gendarme*), CACHET, BRUÈRE, PALTOT, DIJAN, PETIT, RÉMOND, BUREAU, RAIMOND, LACOU, PETIT, BONFILS, J. MONTILLIEN, RÉMOND fils, ALFROY-SEIGNEL.

### 35

La société populaire des sans-culottes de la commune de Sommières, département du Gard, annonce également que depuis plusieurs mois, le flambeau de la raison a dissipé les ténèbres du fanatisme. L'argenterie, les ornemens et les cloches des églises ont été portés au district. Le cuivre va servir à faire des canons : dans les temples consacrés à la raison, on n'entend plus que des discours de morale et des hymnes à la liberté.

Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sommières, s. d.] (2).

« Représentans,

Toutes les religions connues étaient l'ouvrage du tyran du monde; ce fut pour tous les hommes dans une servile dépendance qu'ils les imaginèrent; le règne de la liberté doit donc les faire disparaître.

Le flambeau de la Raison a depuis plusieurs mois dissipé parmi nous les ténèbres du fanatisme; nous avons été les premiers à faire abattre toutes les enseignes; les livres qui alimentaient les erreurs qui ont trop longtemps deshonoré l'humanité ont été livrés aux flammes; les vases d'argent, les ornemens et les cloches de nos églises ont été portés au directoire de district, et le cuivre va servir à faire des canons qui lanceront la mort aux satellites des despotes coalisés contre notre liberté; les prêtres catholiques et les ministres protestants ont enfin avoué qu'ils s'étoient joués jusqu'à présent de la crédulité du peuple, en renonçant à leurs fonctions; et dans nos temples consacrés aujourd'hui à la Raison, l'on n'entend plus que des discours de morale et des hymnes à la liberté.

Représentans, nous avons frémi d'indignation en lisant les détails de l'horrible conjuration qui étoit prête à éclater contre la liberté, et dont vous nous avez heureusement détourné les ter-

(1) P.V., XXXV, 131. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 300, pl. 1057, p. 8.

ribles effets; nous avons applaudi aux mesures sages, fermes et sévères que vous avez prises pour punir les conjurés et prévenir désormais toute conspiration. Que ceux qui jusqu'à présent ont douté que la Providence veille sur les destinées de notre République prennent une opinion plus assurée en voyant tant de complots avortés, tant de perfidies déjouées, tant de malveillans et d'hypocrites du républicanisme démasqués.

La Révolution ne rétrogradera pas malgré les efforts qu'on ne cesse d'opposer à sa marche! La malveillance et l'intrigue ont beau faire, prendre toutes sortes de formes, se montrer sous les couleurs du patriotisme, l'œil pénétrant du républicain le découvrira toujours. Et tôt ou tard les hommes pervers périront et la République restera!

Représentans, nous applaudissons à tous vos travaux et nous vous invitons à rester au poste qui vous est confié jusqu'au moment où la terre sera entièrement purgée des brigands couronnés qui l'ont si souvent dévastée, et où les peuples qui l'habitent ne formeront plus qu'une seule famille. »

SAMALIN (*présid.*), POUJOL, CAUSSE (*secrét.*).

### 36

Le citoyen Regnier, général de brigade, instruit la Convention que le citoyen Vincent, laboureur de la commune de Saint-Pierre-Lauger, a fait don d'un habit pour un défenseur de la patrie (1).

[S. l., 23 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Louis-Nicolas Vincent, laboureur de la commune de Saint-Pierre-Lauger, district d'Avranches, fait don d'un superbe habit qu'il destine pour un des défenseurs de la patrie. Il m'a prié de t'en donner avis, afin que la publicité opère des imitateurs de son exemple. Ce cultivateur assure que la Raison a remplacé le fanatisme qui existait naguère dans sa paroisse. Vive la République. Il se passe à merveille de prêtres qui, trop longtemps, ont abusé de leur confiance. S. et F. »

RÉGNIER.

### 37

Le conseil général de la commune de Gap fait passer un arrêté par lequel il a consacré à la liberté et à la raison la ci-devant église, et invite tous les citoyens à y célébrer, tous les décadis, des fêtes nationales. Il offre à la patrie 240 liv. en or, et 20 liv. 15 s. en argent. Cette somme avoit été déposée entre les mains d'un citoyen, pour faire ce qu'on appeloit, dans l'ancien régime, une mission. La commune de Gap en fait hommage à la patrie (3).

(1) P.V., XXXV, 131. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1025, p. 5.

(3) P.V., XXXV, 131 et 346. B<sup>in</sup>, 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 29 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).